

Superviser la manœuvre

Integrale évolue dans un monde où les règles prudentielles sont importantes sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et de la Financial Services and Markets Authority (FSMA).

Pour manoeuvrer dans cet environnement, il est important d'avoir une bonne gouvernance d'entreprise.

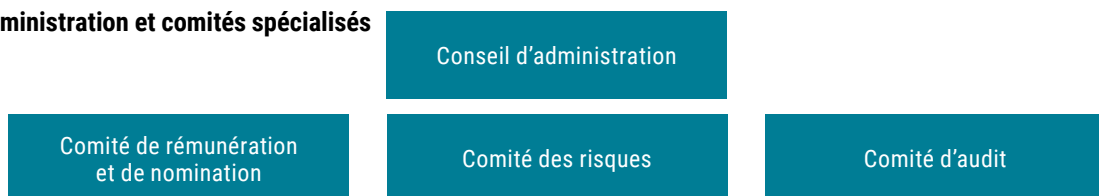
- I. Conseil d'administration et comités spécialisés
- II. Comité de direction
- III. Trois lignes de défense
- IV. Audit externe - Commissaire agréé

Gouvernance d'entreprise



Les organes de gouvernance d'Integrale sont répartis en trois niveaux. Leurs rôles, leurs responsabilités et leurs modes de fonctionnement sont clairement définis dans le mémorandum de gouvernance.

Conseil d'administration et comités spécialisés



Comité de direction



Trois lignes de défense



Audit externe

I. Conseil d'administration et comités spécialisés

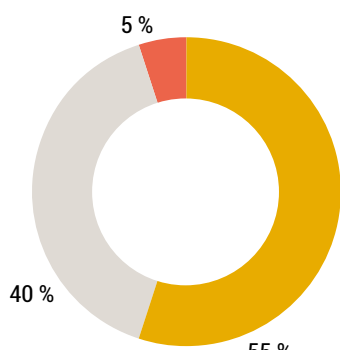
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration regroupe 4 catégories d'administrateurs nommés pour une période de 3 ans.

Le Conseil d'administration est en charge de :

- la détermination de la stratégie générale
- la politique en matière de risques (gestion technique)
- la surveillance des activités.

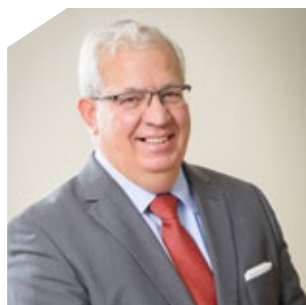
Composition de l'actionnariat au 31/12/2017



- Nethys
- Ogeo Fund
- Apicil Prévoyance, Patronale Life et l'ASBL AMI



➤ François-Xavier de Donnea, Président



➤ Diego Aquilina, CEO



➤ Patrice Beaupain, CFO



➤ Valérie Wattelet, CRO

Composition du Conseil d'administration au 31/12/2017

		Catégorie
François-Xavier de Donnea	Président	Actionnaires
Marc Bolland (Démissionnaire au 28 février 2018)	Administrateur	Actionnaires
Pol Heyse	Administrateur	Actionnaires
Emmanuel Lejeune	Administrateur	Actionnaires
Pierre Meyers	Administrateur	Actionnaires
Sylvianne Provoost	Administrateur	Actionnaires
Hervé Valkeners	Administrateur	Actionnaires
Frédéric Vandeschoor	Administrateur	Actionnaires
Jacques Tison	Administrateur	Actionnaires
Etienne De Loose	Administrateur	AMI
Thomas Di Panfilo	Administrateur	AMI
Francis Lefevre	Administrateur	AMI
Georges Sels (Démissionnaire au 31/12/2017)	Administrateur	AMI
Michel De Wolf	Administrateur	Indépendant
Marcel Savoye	Administrateur	Indépendant
Diego Aquilina	Administrateur exécutif (CEO)	Comité de direction
Patrice Beaupain	Administrateur exécutif (CFO)	Comité de direction
Valérie Wattelet	Administrateur exécutif (CRO)	Comité de direction

- Le taux moyen de présence aux réunions du Conseil d'administration en 2017 est de 83,75 %.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination conseille le Conseil d'administration pour que les incitants créés par la politique de rémunération ne soient pas de nature à conduire à des prises de risques excessives au sein de l'entreprise ou à des comportements poursuivant d'autres intérêts que celui de l'entreprise et de ses parties prenantes. Il revient également au Comité de rémunération et de nomination de :

- définir les rémunérations des membres du Comité de direction
- approuver le budget global des rémunérations et la politique sociale.

Composition au 31/12/2017

Pol Heyse	Président
Pierre Meyers	Administrateur
Marcel Savoye	Administrateur indépendant

- Le taux moyen de présence aux réunions du Comité de rémunération et de nomination en 2017 est de 100 %.

Le Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur les aspects concernant la stratégie et la gestion des risques, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Comité de direction.

Composition au 31/12/2017

Jacques Tison	Président (depuis septembre 2017)
Michel De Wolf	Administrateur indépendant
Francis Lefevre	Administrateur
Hervé Valkeners	Administrateur

- Le taux moyen de présence aux réunions du Comité des risques en 2017 est de 100 %.

Comité d'audit

Le Comité d'audit supervise le processus d'établissement et l'image fidèle du reporting financier en ce compris les comptes consolidés. Il vérifie l'efficacité des mécanismes de contrôle interne mis en place et des fonctions de contrôle indépendantes (Gestion des risques et Compliance). Il procède au suivi des activités de l'Audit interne.

Composition au 31/12/2017

Pierre Meyers	Président
Michel De Wolf	Administrateur indépendant
Marcel Savoye	Administrateur indépendant

- Le taux moyen de présence aux réunions du Comité d'audit en 2017 est de 95,83 %.

Pour en savoir plus sur la gouvernance d'Integrale, le chapitre B du rapport SFCR (Solvency and Financial Conditions Report), le rapport narratif Solvabilité II destiné au grand public sur la solvabilité et la situation financière, est disponible sur demande via info@integrale.be



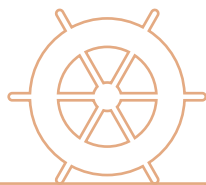
➤ Pol Heyse, Président du Comité de rémunération et de nomination



➤ Pierre Meyers, Président du Comité d'audit



➤ Jacques Tison, Président du Comité des risques



Au nom des membres et affiliés

Integrale avait annoncé sa transformation en société anonyme dans la continuité et la préservation de ses valeurs. Cet engagement, elle l'a concrétisé notamment avec l'asbl AMI (Association des Membres d'Integrale) qui regroupe les représentants des entreprises et des affiliés. AMI défend les intérêts des entreprises membres et des affiliés et propose les candidatures des administrateurs la représentant au Conseil d'administration d'Integrale. Cette représentation des intérêts de nos membres et clients dans les organes de gestion est chère à l'histoire d'Integrale.

Francis Lefevre

Administrateur représentant les entreprises au travers de l'asbl AMI

« Le rôle de l'administrateur n'a pas changé à la suite de la transformation d'Integrale. Comme par le passé, il doit agir avec diligence, prudence, intégrité, indépendance et bonne foi, au mieux des intérêts d'Integrale et de ses affiliés. Personnellement, je représente les employeurs au Conseil d'administration d'AMI et je suis un des 4 administrateurs représentant AMI au Conseil d'administration d'Integrale. La mission qui est la mienne n'a donc pas changé : dans AMI, nous débattons des positions que l'ASBL souhaite exprimer et au Conseil d'Integrale, j'agis en tenant compte de ces positions et de tout autre élément porté à ma connaissance au cours des débats. Il est bien correct, voire réaliste, de dire que, s'agissant du pouvoir décisionnel, le « poids » de cette voix a diminué compte tenu du rapport de force dans l'actionnariat actuel, mais je n'ai pas la mémoire qu'au cours de cette année, il y ait eu besoin de recourir au vote, tant la transparence et l'unicité des vues sont grandes au sein du Conseil sur la stratégie et les valeurs qui nous animent. Les expériences de cette année ont montré que les valeurs d'Integrale sont restées les mêmes, et que, notamment, en tenant compte des contraintes du régulateur, la priorité est restée aux rendements et aux services pour les affiliés. »

De gauche à droite : Philippe Delfosse, Directeur général adjoint, Actuaire
Fabian de Bilderling, Directeur développement et communication
Diego Aquilina, Directeur général, Président du Comité de direction
Valérie Wattelet, Chief Risk Officer
Patrice Beaupain, Directeur financier et des ressources humaines
Luc Gaspard, Directeur juridique et fiscal

Philippe Bervoets

Administrateur de l'asbl AMI représentant les affiliés

Le fait que les anciens administrateurs d'Integrale ont pu continuer à être représentés au Conseil d'administration après la transformation en Société Anonyme constitue un acquis important. En plus, comme cela s'organise par l'intermédiaire de l'asbl AMI qui est composée paritaire, cela contribue indéniablement au maintien de la confiance que les affiliés et les entreprises membres ont toujours eue dans Integrale.

AMI, grâce au soutien de la direction, est très bien informée de tous les dossiers et développements importants. Cela nous donne l'occasion de bien préparer la contribution de nos représentants au Conseil d'administration. Faire adhérer plus d'affiliés et les impliquer davantage dans le fonctionnement d'AMI sont deux points d'amélioration.

Actuellement, sur la base de mon expérience personnelle, je ne peux pas encore me prononcer véritablement sur le fonctionnement du Conseil d'administration actuel d'Integrale car mon mandat d'administrateur vient à peine de commencer. Mais je peux en tout cas constater que, jusqu'à présent, malgré les exigences plus strictes des autorités de contrôle, l'intérêt des affiliés reçoit une priorité prépondérante dans la politique actuelle d'Integrale.

II. Comité de direction

Sans pour autant porter sur la politique générale ou sur l'ensemble des actes réservés par la loi au Conseil d'administration, le Comité de direction est en charge de :

- la gestion concrète des activités de la société
- la mise en œuvre du système de gestion des risques
- la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle.



III. Trois lignes de défense

Comité des investissements

Le Comité des investissements veille au respect des limites définies par le Conseil d'administration en termes d'allocations stratégiques telles que prévues dans les règles de placement. Il établit des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de la stratégie financière sur les objectifs définis et en suit périodiquement l'évolution. Il évalue tout nouvel investissement dans le respect de critères définis et prépare les tableaux de bord et les rapports présentés aux comités.

Le Comité des investissements est composé des membres du Comité de direction et du gestionnaire du portefeuille des investissements. Il est présidé par un membre du Comité de direction et se réunit au minimum 12 fois par an, dont deux réunions en présence d'experts externes.

Comité de contrôle interne

Le Comité de direction est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement du contrôle interne d'Integrale.

Il en confie le suivi périodique au Comité de contrôle interne qui s'assure que l'entreprise se conforme aux réglementations liées au contrôle interne et prend connaissance des mesures adéquates prises.

Le Comité de contrôle interne est composé de représentants de toutes les activités de la société.

Fonction actuarielle

Outre les missions concernant le calcul des provisions techniques sur la base du régime Solvabilité II, la fonction

actuarielle assume le contrôle de la conformité du calcul et du niveau des provisions techniques telles qu'elles sont reprises dans les comptes annuels, émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, émet un avis sur la politique de participations bénéficiaires.

Gestion des risques

La fonction de Gestion des risques veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, gérés et correctement déclarés. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise d'assurance ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque et peut fournir une vue complète de toute la gamme des risques auxquels est exposée l'entreprise.

Compliance

La fonction de compliance est chargée de veiller au respect, tant par les membres du personnel que par les administrateurs, des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent aux assureurs.

Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour

la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle.

Il dépend du Comité d'audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours.

IV. Audit externe - Commissaire agréé

La législation relative au secteur des assurances impose la désignation d'un commissaire agréé qui, outre sa mission générale, fait régulièrement rapport au Comité d'audit et à la BNB sur la situation financière et la gestion de l'entreprise.

Le Commissaire agréé par la BNB est PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, représentée par Isabelle Rasmont, Réviseur d'Entreprises.

